



Demande de visa court séjour

CONJOINT OU ENFANT DE RESSORTISSANT(S) DE L'UE (DIRECTIVE 2004/38/CE)

1. Un formulaire de demandes de visa Schengen, signé et correctement et totalement complété
2. Une photo récente format passeport Schengen en couleur sur fond blanc
3. Copie du passeport national valable au moins trois mois après la fin du voyage envisagé
4. Une copie de l'acte de naissance du parent/époux(se) légalisée
5. Une copie de l'acte de mariage (s'il y a lieu) légalisée
6. Une copie du titre de séjour belge du regroupant

